

permettre aux producteurs qui opteraient pour le marché à prime de vendre de l'or fin de préférence à l'or impur. En deuxième lieu, l'or fin devrait être frappé au Canada sous une forme appropriée en vue de l'achat et de la vente généralisés, au prix que détermineraient librement les acheteurs et les vendeurs.

Pour ce qui est de la première proposition, monsieur l'Orateur, il ne faut pas oublier qu'à l'automne de 1951, le gouvernement canadien a permis aux mines d'or de vendre l'or sur le marché à prime. En agissant ainsi, le gouvernement du Canada suivait l'exemple de l'Afrique du Sud, mais il y avait quelques importantes différences. Aucune restriction n'était imposée quant à la quantité d'or qu'une mine pouvait vendre sur le marché à prime, tandis que l'Afrique du Sud permettait aux mines d'or de vendre de cette façon au plus 40 p. 100 de leur production annuelle. En outre, en Afrique du Sud, l'or devait être avili à une teneur de 20 carats ou moins. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1954, les mines d'or canadiennes peuvent vendre de l'or fin sur le marché à prime. Cela est conforme à la première proposition dont j'ai parlé. On me dit qu'on n'a pas vendu d'or fin en lingots sur le marché à prime depuis que le Gouvernement a accordé cette autorisation.

La deuxième partie de la proposition portant que l'or fin devait être frappé au Canada aux fins de l'achat et de la vente générale est entièrement visée par la proposition d'amendement dont il est question dans le bill n° 173. Cependant, même si nous désirons vivement voir adopter une mesure en vue d'aider les producteurs d'or et les agglomérations qui vivent de l'exploitation de l'or, il nous incombe de nous assurer qu'une telle mesure n'aurait aucun effet néfaste.

Je dois dire qu'en écoutant les remarques que l'honorable député d'York-Ouest (M. Adamson) a faites lorsqu'il a proposé la deuxième lecture du bill n° 173, certains de ses arguments m'ont vivement intéressé. J'ai été particulièrement frappé par ce qu'il a dit au sujet de la façon dont nous saurions quel serait le prix de l'or. Il a demandé si le prix serait au-dessus ou au-dessous de \$35, prix actuel, puis il a ajouté que le prix auquel l'or se vendrait importait peu.

A mon avis, monsieur l'Orateur, si le Canada prend l'initiative de proposer d'écouler d'une autre façon l'or nouvellement extrait, comme le propose le bill, c'est-à-dire en frappant une once "beaver", il me semble que le prix de ces "beavers" sur le marché libre revêt une grande importance pour ceux qui produisent uniquement de l'or. Ce point est

important surtout si nous devons abandonner d'autres formes d'assistance, comme la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, en faveur de cette nouvelle façon d'écouler notre or nouvellement extrait. Nous voulons nous assurer, dans une mesure raisonnable, que le prix ainsi établi sera au moins aussi élevé que celui qu'obtiennent les mines en vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Tous les mémoires soumis au gouvernement canadien dans le passé par la *Canadian Metal Mining Association* et par d'autres associations provinciales ou par les municipalités canadiennes, ont toujours indiqué que la solution du problème qui se pose à l'industrie résidait dans le prix de l'or. En décembre 1950, dans un mémoire soumis au cabinet fédéral par la *Mining Association* de la Colombie-Britannique, la *Mid-West Metal Mining Association*, la *Western Quebec Mining Association* et la *Canadian Metal Mining Association*, nous lisons ce qui suit, à la page 9:

Pour ce qui est des mines d'or, le fond du problème est le prix de l'or.

On reconnaît qu'il s'agit ici d'une question très complexe, comportant un grand nombre d'aspects d'ordre international et économique, une question à propos de laquelle le gouvernement canadien n'est pas en mesure d'adopter une ligne de conduite entièrement indépendante.

Nous signalons toutefois qu'à la suite de la fixation dirigée et contrôlée des devises et du prix de l'or, les pays producteurs d'or du Commonwealth britannique ont supporté la plus grande partie du fardeau.

Comme le prix de l'or est le fond du problème, nous recommandons qu'on s'occupe surtout de ce point critique dans l'espoir que le gouvernement canadien pourra aider à la mise en application de mesures qui amèneraient un prix pour l'or a) plus conforme au coût de sa production et b) plus conforme aux prix considérablement accrus de toutes les autres denrées.

Dans un autre mémoire soumis en octobre 1952 par la *Canadian Metal Mining Association* au Gouvernement, on trouve le passage que voici, page 2:

Encore une fois nous exprimons l'avis précédemment exprimé par nous au gouvernement du Canada qu'une augmentation du cours officiel de l'or constitue une étape nécessaire vers une amélioration définitive de la situation du commerce mondial, en même temps que la meilleure solution aux problèmes qui se posent à l'industrie de l'extraction de l'or au Canada.

Dans un autre mémoire soumis au gouvernement le 10 novembre par les collectivités qui vivent de l'extraction de l'or dans l'Ontario, le Québec, le Manitoba et la Colombie-Britannique, ainsi qu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, on peut lire, page 10:

Nous en venons maintenant à notre dernière proposition...